

L'info ADC



LIAISON NATIONALE DES AGENTS DE CONDUITE

Confinement Acte 2, l'improvisation se poursuit !

La fédération SUD-Rail a été reçue par la Direction de la Traction le jeudi 5 novembre pour clarifier plusieurs situations découlant de cette nouvelle période de confinement. Nos questions sont souvent restées sans réponses précises... la direction renvoyant la responsabilité sur les Activités. Sur tout le territoire soyons offensifs et solidaires !

Protection des salariés et application des mesures sanitaires

SUD-Rail exige qu'à minima les mesures de nettoyage/désinfection (minimum 1 fois toutes les 24h) des locaux et des cabines de conduite réalisées lors du confinement du printemps soient remises en place sur tout le territoire pour toutes les SA. Les ADC n'accepteront pas de revivre les multiples improvisations subies au printemps dernier.

Les ADC doivent être dotés des fournitures nécessaires (lingettes virucides, solution hydroalcoolique, masques...) pour réaliser un complément de désinfection mais il est inacceptable que cette responsabilité soit uniquement individuelle.

SUD-Rail demande un système uniforme de traçabilité sur tout le territoire permettant aux ADC une lecture claire et rapide.

Les Activités doivent aussi permettre aux ADC de réaliser le contrôle de la traçabilité et le complément de désinfection en allouant du temps supplémentaire entre les trains.

Rémunération

SUD-Rail demande le maintien intégral de la rémunération des cheminots du domaine Traction (il est hors de question que des SU soient graphiqués sous prétexte d'adaptation du plan de transport). Chômage partiel ou pas, les ADC doivent percevoir leur acompte congés de 2019 en cas d'inutilisation.

Depuis le début du confinement soit le 30 octobre, l'indemnité compensatrice exceptionnelle de service restreint (ICESR), doit être versée aux ADC qui assurent la continuité du service public ferroviaire. Elle permet de minimiser les pertes dues à la baisse de charge et de RHR. La direction ne souhaite l'attribuer que lorsque les JS sont modifiées, ces quelques Euros que nos patrons rechignent à nous donner illustrent une nouvelle fois ce mépris de classe entre des patrons « confinés en télétravail » et les cheminots à la production qui se démènent dans des conditions éprouvantes.

Conditions de travail et adaptation des Journées de Service

Pour **SUD-Rail** il est inconcevable de reproduire les erreurs de conception du printemps dernier. Dans cette période particulièrement pénible, avec un port du masque généralisé qui use les facultés physiques et mentales de tous les salariés, **SUD-Rail** interpelle la direction afin de garantir la sécurité ferroviaire.

Par ailleurs les coupures dans les JS doivent être supprimées, les relèves et autres échanges de matériel sont à proscrire pour éviter les risques de contamination entre cheminots.

Conditions de restaurations et de RHR des ADC

Le sujet sensible des conditions de RHR, qui n'était pas réglé avant ce nouveau « confinement », réapparaît d'autant plus avec le durcissement des mesures sanitaires. Les conditions de RHR s'apparentent désormais à des conditions de détention carcérale, les ADC devant prendre tous leurs repas en chambre !

La direction et Orféa se réfugient derrière la réglementation des Hotels, Cafés et Restaurants pour fermer les salles et les terrasses des résidences et des maisons Orféa, c'est inacceptable !

Pour le petit-déj, nous avons obtenu que les buffets soient maintenus, pour éviter le retour des petit-déj en sac de qualité extrêmement médiocre.

SUD-Rail a obtenu que les ADC puissent prendre leur coupure (ou se reposer lors d'un battement long) dans une chambre Orféa en faisant une demande et que les espaces détente et salles TV restent ouverts.

La loi interdisant dans de nombreuses villes la vente à emporter ou les livraisons à partir de 22h complexifie davantage les conditions de RHR, **SUD-Rail** a demandé à la direction d'intégrer cette restriction supplémentaire dans la construction des JS.

Formations, accompagnements et JFC

Les formations initiales se poursuivent en respectant des conditions sanitaires strictes dans les campus. **SUD-Rail** a demandé que les effectifs soient dédoublés et que les salles soient ventilées et désinfectées entre 2 sessions de formation.

Bien évidemment les salles mises à disposition doivent permettre la distanciation physique (4m² par personne minimum).

Concernant les JFC, **SUD-Rail** a demandé qu'elle se poursuivent en présentiel tant que la situation sanitaire reste stable, en fixant des limites: 4 ADC maximum par session et sur une plage horaire de 4h max pour ne pas être confronté à la problématique de restauration.

Alors que certains DET se sentent pousser des ailes et souhaitent réaliser des formations à distance, **SUD-Rail** renouvelle son opposition à toute acquisition de compétences à distance, y compris dans la période actuelle.

Concernant les accompagnements, les formations Engins Moteurs ou même les essais, **SUD-Rail** exige la limite de 2 personnes max par cabine.

VMT et VAS

Pour l'instant les cabinets médicaux restent ouverts, et vu le retard pris pendant le confinement du printemps, la direction souhaite que les VAS et VMT puissent se dérouler. Mais si la situation sanitaire se dégrade la direction réitérera les demandes de dérogations pour prolonger les aptitudes des ADC en fin de cycle.

Les salles d'attente des cabinets médicaux doivent aussi être désinfectées très régulièrement et les cheminots qui y patientent doivent être en effectif limité.

Les cheminots ne subiront pas ce « pseudo confinement » qui privilégie clairement la préservation du système libéral au détriment du principe de précaution sanitaire.

**Nos revendications ne resteront pas confinées,
nos vies valent bien plus que leurs profits !**